

dans leurs foyers. Il y va de notre intérêt actuellement de garder cette industrie en opération tout en espérant que de nouvelles politiques surgiront qui permettront le maintien et l'amélioration de l'économie du Nord intermédiaire. Au nom de l'opposition officielle et pour cette raison, j'appuie la 2^e lecture.

M. Randolph Harding (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais, moi aussi, dire quelques mots sur ce bill visant à étendre l'application de la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or. L'année dernière, quand des délégations de ces régions minières sont venues ici à la Chambre des communes, j'ai pu parler à quelques-uns des membres de ces délégations et à d'autres personnes et j'ai pu entendre ce que ces gens avaient à proposer comme solution. Je pourrais dire d'abord que la Chambre devrait adopter ce bill dont le ministre a proposé ce soir la deuxième lecture. Je me rends bien compte que cette loi signifie que nous subventionnerons l'industrie de l'extraction de l'or mais il y a d'autres facteurs en jeu. Les deux députés qui ont pris la parole avant moi ont fait valoir le nombre d'emplois en cause et cela nous ne pouvons pas ne pas en tenir compte, surtout par les temps qui courent.

● (9.40 p.m.)

Je viens d'une région minière, et bien que l'or ne soit pas l'un des principaux métaux dont on fasse l'extraction, je sais néanmoins ce que le lent tarissement des mines représente. Une fois les gisements épuisés, lorsque l'exploitation minière n'est plus rentable, la collectivité dépérit graduellement pour devenir, de fait, une ville fantôme.

L'aspect de la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or qui m'inquiète, c'est que lors de l'adoption de la mesure, en 1948 je crois, le gouvernement au pouvoir savait que ce n'était plus qu'une question de temps avant que ces villes minières n'atteignent le point où des subventions ne pourraient assurer leur survie. Nous avions espéré qu'en vertu de la loi stimulant la recherche et le développement industriels, on fasse des projets pour attirer les nouvelles industries essentielles à la survie des collectivités déjà établies dans ces régions minières.

J'aimerais signaler ceci à la Chambre: même si bien des gens estiment que la subvention n'est plus justifiée, elle a contribué, à mon avis, à ralentir le déclin de l'exploitation des mines d'or dans tout le Canada. De ce fait, les gouvernements et les petites municipalités ont eu la même occasion, occasion qu'ils n'ont pas su exploiter pleinement, d'établir de nouvelles industries dans ces régions.

Je suppose que l'an dernier tous les députés ont reçu copie du mémoire soumis au gouvernement du Canada, au nom des collectivités canadiennes qui vivent de l'exploitation des mines d'or, par le comité d'étude national sur les questions relatives à l'or. On y trouve des renseignements très intéressants dont les députés peuvent et devraient se servir pour appuyer la présente mesure. D'après le ministre, on continuerait à verser les nouvelles subventions jusqu'au mois de juin 1973, ce qui nous donne encore deux ans et demi pour étudier la situation des régions en cause et, j'espère, trouver en nombre croissant des projets aptes à aider ces collectivités en y créant de nouveaux emplois.

[M. Aiken.]

Avec votre permission, monsieur l'Orateur, j'aimerais signaler certains renseignements intéressants que renferme le mémoire. Il rappelle que bon nombre de ces mineurs sont d'âge avancé. Les chiffres que j'ai tirés du mémoire indiquent que plus de 50 p. 100 des mineurs actuellement employés ont au moins 45 ans, ce qui montre que peu de jeunes hommes cherchent à trouver un emploi dans les mines d'or. Le mémoire renfermait un autre fait fort intéressant: 75 p. 100 des mineurs avaient moins de 10 ans d'instruction. Or, d'après le mémoire, il serait en réalité très difficile de recycler bon nombre de mineurs dans ce groupe d'âge. Même s'ils pouvaient être recyclés, les gens d'âge avancé et peu instruits présentent réellement un problème.

Toujours d'après le mémoire, comme bon nombre de mineurs dans ces régions sont propriétaires de leurs maisons, si les mines fermaient ils ne pourraient pas quitter la région pour aller s'installer ailleurs. D'abord, il serait difficile à un pareil mineur de trouver un emploi dans une autre région. Deuxièmement, faute de formation dans d'autres domaines, il aurait beaucoup de mal à trouver un autre emploi. Autrement dit, lorsque l'exploitation de certaines mines cessera, nombre des résidents de l'endroit resteront dans la région immédiate et les gouvernements fédéral, provincial ou municipal devront leur accorder de l'aide.

A mon avis, ces arguments montrent la nécessité d'accepter la mesure. Il faut accorder de l'aide aux mines d'or pendant encore un certain temps. D'autre part, le gouvernement doit remuer ciel et terre pour s'assurer qu'une nouvelle industrie ira s'établir, d'ici deux ou trois ans, dans ces régions. Je conçois que certaines mines fermeront, ce qui entraînera une baisse démographique dans la région, mais cela ne devrait pas empêcher le gouvernement de tout tenter pour trouver d'autres sources d'emplois afin de garder les jeunes dans la région et de permettre aux municipalités de continuer à vivre et à prospérer.

C'est tout ce que j'ai à dire, monsieur l'Orateur. Je suis convaincu qu'une fois le bill étudié au comité et revenu à la Chambre, on pourra engager un nouveau débat. Sauf erreur, le gouvernement voudrait aussi faire reprendre pendant encore quelques minutes avant l'ajournement la discussion du bill concernant les sociétés d'investissement que la Chambre a étudié auparavant.

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je propose l'ajournement du débat. Je demande le consentement unanime de la Chambre pour pouvoir présenter une autre recommandation de Son Excellence le Gouverneur général à propos du bill C-3, concernant les sociétés d'investissement, dont, avec l'assentiment de la Chambre, je vais maintenant donner lecture.

● (9.50 p.m.)

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Peut-être devrions-nous commencer par décider s'il y a consentement unanime pour ajourner le débat en cours.

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Le ministre des Finances demande à présenter une recommandation révisée à propos du bill C-3. La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.